

DES EXIGENCES SOCIALES DE HAUT NIVEAU

Les questions relatives aux missions de la DGDDI et à leurs conditions d'exercice doivent être prioritairement traitées. Elles sont la préoccupation majeure de l'intersyndicale et des douaniers. Cependant, la CGT Douane souhaite mettre sur la table des propositions, des demandes fortes sur le sujet « social » tant la situation des personnels s'est considérablement dégradée ces derniers temps.

En effet, la « mobilité » n'est pas un phénomène nouveau. Elle n'est pas non plus directement inhérente à la mise en œuvre du Plan Stratégique Douanier. Depuis près de vingt années, de réformes successives en restructurations permanentes, les agents des douanes ont consenti de larges efforts et payé un lourd tribut.

C'est parce que la CGT connaît le mal être et le mal vivre des agents qu'elle apporte une contribution au débat. Cela relève des « missions prioritaires syndicales » que de se préoccuper des conditions de vie et de travail des personnels. Il s'agit là d'une constante pour la CGT. Défense, promotion du service public douanier et situation sociale des agents vont de pair. Nous avancerons en nous appuyant sur ces deux piliers. Précision étant faite que « Préserver et renforcer les missions et les moyens de la douane » offrent les meilleures garanties sociales qui soient.

Nous le faisons en amenant des propositions, des exigences sociales et en affirmant clairement que cela ne vaut pas acceptation du PSD.

Les dispositifs d'aide et d'accompagnement de la mobilité liée aux évolutions du service public douanier d'utilité économique, sociale et environnementale doivent recouvrir plusieurs aspects. Ils ne peuvent se limiter uniquement à une indemnité de restructuration et à des modalités spécifiques d'affectation en douane ou au sein des autres directions du ministère.

Si nous notons que les lignes ont bougé dans le cadre des dispositions actuellement en vigueur, il

faut le mettre à l'actif des mobilisations des personnels douaniers initiées ces 22 derniers mois.

Comme dit précédemment, des restructurations s'opèrent depuis plusieurs années maintenant, au fil des réformes liées aux évolutions communautaires. C'est pourquoi, nous exigeons un bilan contradictoire de ces réformes qu'il s'agisse des missions elles-mêmes ou des conséquences subies par les agents concernés.



Nos demandes :

► La mi-octobre ne peut constituer une date butoir absolue pour la signature (ou non) d'un accord. Elle doit pouvoir être repoussée si besoin, en particulier du fait des propositions qui vont suivre mais également parce que

le 4 décembre prochain auront lieu les élections professionnelles dans la fonction publique. Celles-ci détermineront la représentativité dans l'ensemble des directions de Bercy et donc aussi en douane. Nous rappelons en effet que l'accord, pour être valable, doit être majoritaire, c'est à dire paraphé par une ou plusieurs organisations syndicales ayant recueilli au moins 50% du nombre des voix lors desdites élections professionnelles.

ON PEUT PARLER PENIBILITÉ AU TRAVAIL?

VOUS ÊTES PENIBLES!

GILBERT

L'Inspection du travail des Côtes d'Armor avait de ce point de vue réalisé

Nos propositions :

4 décembre 2014 votez pour
la
cgt
DOUANES

La procédure à suivre lorsque la fermeture d'une implantation douanière est envisagée doit être clairement encadrée et respectée. Voici l'articulation qui devrait être suivie :

1. annonce en CTSD que la mesure est envisagée (point d'information)
2. le cas échéant, mettre en œuvre la procédure définie par la charte pour les services publics en milieu rural de 2006
3. saisine du CHSCT compétent pour avis en favorisant le recours à une expertise si le CHSCT l'estime utile
4. examen de la mesure en CTSD (avis soumis au vote)
5. décision de fermeture signifiée aux agents par l'administration et faisant courir le délai de deux ans (les avis des comités techniques ne sont pas des décisions) ; cette décision doit également être signifiée aux usagers, aux élus locaux et aux autorités préfectorales et faire l'objet des arrêtés nécessaires.

► Le déménagement éventuel ne peut pas être seulement compensé par une indemnité dite « de restructuration ». Son montant doit être augmenté pour correspondre au préjudice subi sans que le doublement envisagé de l'indemnité actuelle soit une limite. L'immobilier est en crise aujourd'hui et le préjudice subi est important. Les dépenses supplémentaires occasionnées par la mobilité forcée doivent être compensées dans le cadre de l'octroi de prêts compétitifs et sans garanties de cautionnement. L'agent ne doit pas perdre un seul euro qu'il s'agisse de sa rémunération annuelle ou des frais dus à la mobilité. Il convient également de raisonner à partir de la notion de « Foyer familial » en matière de revenus.

En effet, dans le cas d'un déménagement, le conjoint peut perdre son emploi.

A cette indemnité doit s'ajouter une indemnité de préjudice moral si l'agent a déjà été victime d'une restructuration impliquant un déménagement ou un changement d'administration

► Toujours du point de vue du préjudice moral, le fait d'être affecté dans une autre administration, même sur son lieu de résidence, doit être également considéré. Le préjudice de perdre son activité douanière est pour beaucoup de collègues un dé-



chirement parce qu'ils la maîtrisent et en maîtrisent le cadre. Cela doit aussi être compensé financièrement par l'octroi d'une indemnité de préjudice d'un montant à déterminer.

► Un plan de formation professionnelle de haut niveau doit être mis en place.



► Pour ces raisons, nous demandons aussi l'établissement d'un calendrier pour un cycle de réunions thématiques relatives à ce volet « social ». Quoiqu'il en soit, et étant donné l'importance là-aussi du sujet, il n'est pas envisageable de fixer d'emblée la fin des discussions à la mi-octobre.



La CGT Douane considère que la question sociale doit être traitée dignement, humainement. Les agents de la fonction publique ne sont pas des privilégiés, des nantis. Ils ne sont en rien responsables des décisions prises, ils en subissent lourdement les conséquences.

C'est pourquoi, notre organisation syndicale sera attentive et exigeante quant aux propositions que formulera Bercy dans la mesure où le service public douanier d'utilité économique, sociale et environnementale et les personnels le valent bien.

Bulletin de syndicalisation

Nom : _____ **Prénom :** _____

Service : _____ **Grade :** _____ **Indice :** _____

Adresse : _____

Ville : _____ **code postal :** _____

Tel. : _____ **Mail :** _____

Signature : _____

Ou directement sur notre site : [adhésion](#)

DES EXIGENCES SOCIALES DE HAUT NIVEAU